



## ACCORDS JOURNEE DE SOLIDARITE ET ATT

Deux accords ont été présentés pour signature le 31 janvier 2017 et non un seul comme le laisse penser l'affichage de certains syndicats.

### ACCORD JOURNEE DE SOLIDARITÉ :

Cet accord est à durée indéterminée et sera donc appliqué chaque année à l'ensemble des salariés.

L'établissement sera fermé le lundi de pentecôte, néanmoins la direction nous ponctionnera, en priorité, 7h de Repos Compensateur (RC) ou dans le nouveau compteur (appelé « heures tradition ») qui regroupe Saint Eloi et Saint Jean.

Quelle différence entre prendre 7h de RC ou 7h dans le « nouveau compteur » ?  
AUCUNE !!!!!!!

Rappelez-vous du premier HOLD UP de la Saint Eloi en 2016. Pour faire passer la pilule aux salariés et pour expliquer leur signature un certain syndicat vous avait promis une contrepartie de la direction.

### OÙ EST-ELLE PASSÉE, CETTE CONTREPARTIE ?

La CGT a toujours été contre le fait que la direction impose un congé sur la journée de solidarité.

Notre organisation syndicale a toujours opté pour laisser le libre choix aux salariés.

Cet accord est inadmissible et la CGT n'est pas signataire de CE VOL COLLECTIF.